



Fondation
de la maison du
Diaconat
de Mulhouse

Livret d'accueil

Centre de Soins de Suite et de Réadaptation
Saint-Jean



LE MOT DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

La Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse a été créée en 1860 avec l'ouverture de la Clinique du Diaconat de Mulhouse. Elle est aujourd'hui présente du nord au sud de l'Alsace, au travers de ses 26 établissements. L'ensemble ainsi constitué représente 1 636 lits et places et plus de 3 000 collaborateurs, dont 300 médecins.

Notre Fondation s'est toujours attachée à inscrire son action dans la fidélité à ses origines et le respect des valeurs qui l'ont fondée : être au service des autres, œuvrer au bien-être des patients et agir au quotidien dans un esprit d'initiative responsable.

Notre effort d'investissement est constant pour offrir à nos patients la meilleure qualité d'accueil, de soins et de séjour et, à nos praticiens et soignants, les meilleures conditions d'exercice.

Œuvre privée, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, notre Fondation peut recevoir vos dons qui seront utilisés pour améliorer le quotidien des patients et des résidents. En vous remerciant de l'aide que vous pourrez ainsi nous apporter, nous vous adressons nos vœux de bon rétablissement.

Jean Widmaier
Président du Comité d'Administration

En tant qu'établissement privé à but non-lucratif, la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse est habilitée à recevoir des dons. Un reçu fiscal vous sera fourni en retour.

BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être admis(e) à Saint-Jean, Centre de soins de suite et de réadaptation et nous vous souhaitons la bienvenue.

Conçu pour vous, mais aussi pour vos familles qui vous rendent visite, ce livret d'accueil a été élaboré avec le souci de vous apporter toutes les informations pratiques, administratives et réglementaires, qui faciliteront votre séjour et vos démarches.

L'établissement vous accueille dans un cadre naturel exceptionnel. Le parc, aux arbres centenaires, est une invitation au calme et au ressourcement. L'équipe des cuisiniers « maison » propose des plats des plus savoureux adaptés à vos besoins. De plus, l'ensemble des équipes : médicale, soignante, hôtelière, technique et administrative, sont à votre service et mettront tout en œuvre pour vous assurer des soins de qualité et un séjour le plus agréable possible.

Nous sommes à votre disposition pour recueillir les suggestions susceptibles d'améliorer notre fonctionnement. Pour vous permettre de nous faire part de vos remarques, nous vous invitons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis par nos services, avant la fin de votre séjour.

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin. Nous vous souhaitons un très agréable séjour, et un prompt rétablissement.

Diégo CALABRÒ
Directeur général

MarcVENTEJOU
Directeur d'établissement

SOMMAIRE

4 - Présentation générale

5 - Présentation de Saint-Jean

6 - Mieux vous situer

7 - Les démarches administratives

9 - Conditions de séjour

10 - Une journée à Saint-Jean

Recommandations incendie

11 - Votre séjour

14 - Le plateau de rééducation

15 - Les médecins et les soignants

16 - Les autres professionnels

17 - La restauration

18 - Les droits des patients

20 - Qualité et sécurité des soins

Mesures universelles d'hygiène

21 - Lutte contre la douleur

22 - Charte du patient hospitalisé

23 - Nous soutenir

24 - Localisation et plan d'accès

Présentation générale

Les missions essentielles de notre Fondation sont organisées autour de l'accompagnement et du soin, du nouveau-né à la personne âgée. Toujours avec le même objectif : considérer avant tout le mieux être de la personne.

Le fonctionnement de notre institution est structuré autour d'équilibres financiers permettant de maintenir un haut niveau d'investissement ainsi qu'une qualité d'accueil et de soins optimale, au service des personnes que nous accueillons chaque année dans nos établissements. Une stabilité qui nous permet également d'offrir à nos 3 000 collaborateurs de bonnes conditions de travail et un climat social serein.

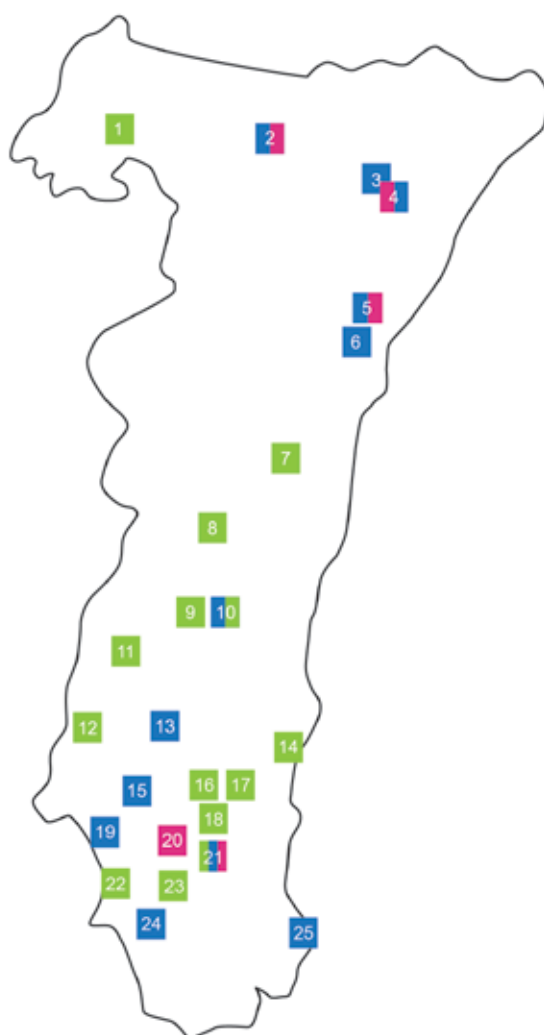
À partir des années 2000, la Fondation initie une politique de partenariat dynamique. Ainsi, plusieurs établissements de santé rejoignent la Fondation par le biais de reprises et de démarches de fusion. Ses activités sont désormais organisées autour de 4 axes stratégiques :

- Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Soins de Suites et de Réadaptation
- Accompagnement et prise en charge de la personne âgée dépendante
- Formation des professionnels de santé
- Le secteur du social

Une présence régionale au service des patients

Établissements de la Fondation

- 2 Ingwiller**
Hôpital Le Neuenberg
EHPAD Béthanie, Siméon et Emmaüs
Institut de formation
- 3 Schweighouse sur Moder**
Habitat inclusif
- 4 Haguenau**
CSSRA Château Walk
SAMNA Jeanne Merle d'Aubigné
- 5 Strasbourg**
SAMNA Adélaïde Hautval
- 6 Illkirch-Graffenstaden**
Foyer d'Actions Éducatives
- 10 Colmar**
Hôpital Albert Schweitzer
Clinique du Diaconat-Colmar
Hômé du Florimont
Institut de formation
Laboratoire de biologie médicale multisite
- Laboratoire Schweitzer
- 13 Guebwiller**
SSIAD Domisoins
- 15 Vieux-Thann**
SSIAD Domisoins
- 19 Senthem**
CSSR Saint-Jean
- 21 Mulhouse**
Clinique du Diaconat-Roosevelt
Clinique du Diaconat-Fonderie
Habitat inclusif
Institut de formation
Laboratoire de biologie médicale multisite
- Laboratoire Roosevelt
- Laboratoire Fonderie
- 24 Altkirch**
Institut de formation
- 25 Saint-Louis**
Institut de formation



Établissements partenaires Secteur gériatrique

- 1 Drulingen**
Centre de soin infirmier
SSIAD
- 7 Saint-Pierre**
EHPAD Missions Africaines
SSIAD de Barr
- 8 Beblenheim**
EHPAD Le Petit Château
- 9 Wintzenheim**
EHPAD Les Magnolias
- 10 Colmar**
EHPAD Notre Dame des Apôtres
Association de Soins et d'Aide à Domicile
- 11 Munster**
EHPAD Foyer du Parc
- 12 Oderen**
Hôpital Saint-Vincent
- 14 Bantzenheim**
EHPAD Les Molènes
- 16 Kingersheim**
EHPAD Les Violettes
- 17 Sausheim**
EHPAD Le Quatelbach
- 18 Illzach**
EHPAD Le Séquoia
Résidence Les Cygnes
- 21 Mulhouse**
Réseau Alsa'Séniors
Fondation Jean Dollfus
- 22 Bellemagny**
EHPAD Père Fallier
- 23 Hochstatt**
EHPAD Œuvre Schyrr

Autres établissements partenaires

- 2 Ingwiller**
APH des Vosges du Nord
- 4 Haguenau**
Fondation Saint-François
Ouilab
- 5 Strasbourg**
Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes (AAHJ)
- 20 Lutterbach**
L'Aire Mômes
- 21 Mulhouse**
Diaverum
Crèche de la Porte Haute
Centre Socio-Culturel Lavoisier-Brustlein
SOS Médecins
Centre de soins non programmés
Clinique européenne de Casablanca

Présentation de Saint-Jean

La maison de repos pour convalescents et personnes âgées est ouverte en 1935 par l'ordre de Saint-Jean de Dieu. En 1997, celui-ci décide de céder l'établissement et le parc à la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse.

En 2009, l'établissement fusionne avec la Fondation et change de dénomination pour devenir « Saint-Jean – Centre de soins de suite et de réadaptation » (CSSR). D'importants travaux, achevés en 2014, ont permis d'agrandir l'établissement et d'améliorer la qualité des soins et de l'offre hôtelière.



Le projet médical de l'établissement est exclusivement orienté vers les soins de suite et la rééducation fonctionnelle. Les équipes médicales et paramédicales se coordonnent pour assurer le suivi des patients dans le cadre d'un projet de soins individualisé. Par ailleurs, un programme d'animations et de divertissements est proposé afin d'agrémenter votre séjour.

Nos patients sont pris en charge pour des séjours post-opératoires pour lesquels le centre est particulièrement adapté grâce à :

- un service de médecine spécialisé en médecine physique et rééducative,
- un plateau de rééducation et de réadaptation regroupant les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes et le diététicien.



Bon à savoir : Le détail de l'historique de l'établissement est consultable sur les panneaux d'informations à la cafétéria. Un support papier est également disponible à la bibliothèque aux heures d'ouvertures.



La grande salle de rééducation : un plateau technique très fonctionnel

Horaires de visite



De 14h00 à 18h00



Du lundi au dimanche, toute l'année

MIEUX VOUS SITUER



ASCENSEURS 3 OU 4

NIV. 2

Chambres 200 à 210 (hormis 209)
Infirmierie
Salle de soins
Médecins
Responsable infirmier
Secrétariat médical

NIV. 1

Chambres 100 à 114 (hormis 113)
Infirmierie
Salle de soins
Assistant de service social
Accès terrasse
Accès galerie / passerelle

NIV. 0

Kinésithérapeutes
Ergothérapeutes
Diététicien
Distributeur de boissons/friandises



ASCENSEUR 3

NIV. ACCUEIL

Accueil, admission, bagagerie
Facturation
Accès galerie



ASCENSEURS 1, 2 OU 4

NIV. 3

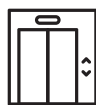
Chambres 300 à 328
Infirmierie
Salle de soins

NIV. 2

Chambres 209 - 211 à 238
Direction
Services administratifs
Directrice des soins
Infirmière hygiéniste

NIV. 1

Chambres 113 - 115 à 138
Chapelle
Salon de coiffure
Accès galerie / passerelle



ASCENSEUR 2

NIV. 0

Salle à manger des patients
Enseignant APA / Cafétéria
Bibliothèque
Distributeurs de boissons/friandises
Accès galerie
Accès parc



ASCENSEUR 1

NIV. 0

Salle à manger des patients



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le jour de votre arrivée

1. Votre inscription

Vous remplissez toutes les formalités administratives à l'accueil. La secrétaire vous remet ce livret d'accueil ainsi que votre carnet personnel de rendez-vous qui vous accompagne tout au long du séjour. Vous avez la possibilité d'ouvrir une ligne téléphonique et de régler le forfait de location du Wifi et de la télévision de votre chambre.

Pour permettre la prise en charge des frais liés à votre séjour, par le régime général et par le régime complémentaire, nous vous demandons de fournir :

- Votre attestation d'assuré(e) social(e)
- Votre pièce d'identité
- Votre carte d'affiliation à une mutuelle
- Votre bulletin d'hospitalisation

2. Votre inscription au secrétariat médical

Votre dossier médical est établi. Vous devez présenter la lettre de votre médecin adresseur.

3. Consultation médicale d'admission

Un examen médical est réalisé par un médecin à votre admission et votre projet thérapeutique est défini.

4. Prise en charge par l'équipe d'infirmiers et d'aides-soignants

Ils définissent votre plan de soins en fonction de vos besoins et vous présentent le fonctionnement de l'établissement ainsi que le déroulement de votre séjour. Un aide-soignant vous aide à vous installer dans votre chambre.

Les majeurs protégés

Le majeur protégé et/ou son tuteur peuvent s'informer des formalités à accomplir auprès de la directrice des soins ou de l'accueil. Le majeur protégé ne peut pas désigner une personne de confiance. Pour cela il faut contacter son tuteur.

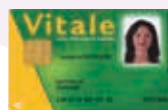
Être bien identifié pour être bien soigné !

Pour votre sécurité, merci de présenter votre carte d'identité ou passeport, votre carte Vitale et votre carte de mutuelle.



Pièce d'identité

+



Carte Vitale

=



Un dossier patient

À votre arrivée, un bracelet d'identification est fixé à votre poignet.

Votre départ

Le jour de votre départ, nous vous demandons de bien vouloir libérer votre chambre au plus tard pour 10h00, afin de préparer celle-ci pour une nouvelle admission.

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place si vous quittez l'établissement tardivement en achetant un ticket repas à l'accueil. Vos effets personnels doivent être déposés à la bagagerie située à l'accueil.

1. Consultation de sortie

Elle est réalisée le jour de votre départ. Le médecin de l'établissement établit une ordonnance vous permettant de poursuivre votre traitement médical et adresse un courrier à votre médecin traitant.

L'ensemble des documents médicaux vous concernant vous est remis par le médecin, le matin de votre sortie.

2. Formalités administratives

Rapportez votre bracelet clé ainsi que la télécommande de la télévision à l'accueil. Vous devez régler, si nécessaire, vos frais supplémentaires (le supplément chambre individuelle, le téléphone, etc).

3. Transport

Durant votre séjour, les transports sont organisés par nos soins. Ils restent indépendants de notre structure. Pour votre retour, faites appel à votre famille ou à un proche. Si ce n'est pas possible, le secrétariat médical fait appel à la société d'ambulances ou de taxis de votre choix.

Les permissions

Elles sont autorisées, sur avis médical, pour une durée de quelques heures.

Pour obtenir une permission de sortie le week-end, merci de vous adresser au secrétariat médical avant le vendredi à 16h00.

Ne quittez pas le service sans autorisation du médecin.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de dommages ou de dégâts lors de sorties hors de l'établissement.



Horaires d'accueil téléphonique



**Du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00**



**Samedi et dimanche
de 14h00 à 18h00**

Votre avis nous intéresse !

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur votre séjour à Saint-Jean en remplissant :



le questionnaire d'appréciation de séjour.

Celui-ci vous est remis en chambre par une personne de l'accueil quelques jours avant votre sortie. Vos remarques sont, pour nous, de précieux renseignements. Nous vous en remercions par avance.

CONDITIONS DE SÉJOUR

Les chambres



L'établissement compte 90 lits répartis en 64 chambres individuelles et 13 chambres doubles.

L'établissement dispose de chambres à 1 ou 2 lits équipées de salles de bains complètes répondant aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Elles comprennent un téléviseur et un téléphone.

Un supplément pour chambre particulière est demandé. Il peut être pris en charge par votre mutuelle et la demande est réalisée auprès de votre mutuelle par nos secrétaires. Il est cependant souhaitable que vous ou votre famille se renseigne au préalable auprès de votre mutuelle sur les conditions exactes de prise en charge.



La porte de votre chambre est équipée d'une serrure magnétique. Un bracelet clé vous est remis à votre admission, vous permettant de la déverrouiller.

Les tarifs

Les tarifs sont conventionnés et révisés chaque année. Ils sont indiqués en annexe de ce livret. Aucun honoraire n'est à payer pour les médecins, les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes, l'enseignant APA, le diététicien et l'assistant de service social.

Les frais suivants sont à votre charge :

- Les prestations extérieures (coiffeur, podologue)
- Les communications téléphoniques
- Le forfait télévision et Wifi
- Le casque TV (en chambre double)
- Le supplément pour chambre particulière
- Le ticket modérateur et/ou forfait journalier dans certains cas (régime général)

Ces frais sont à régler lors de votre sortie s'ils ne sont pas pris en charge par votre mutuelle. Un acompte peut vous être demandé si nécessaire.

UNE JOURNÉE À SAINT-JEAN

Matin (à partir de 6h30)

- Soins d'hygiène des patients
- Prises de sang si nécessaire
- Distribution des médicaments, mesures des paramètres, insuline
- Petit déjeuner en chambre
- Début des rendez-vous de kinésithérapie et d'ergothérapie
- Libération des chambres pour les sortants
- Pansements et soins si nécessaire
- Distribution des médicaments, glycémie, insuline
- Déjeuner en salle à manger

Après-midi (à partir de 13h30)

- Début des rendez-vous de kinésithérapie et d'ergothérapie
- Passage des infirmiers
- Distribution des médicaments, glycémie, insuline
- Dîner

Soirée (à partir de 19h30) et Nuit

- Passage des infirmiers et aides-soignants pour l'aide au coucher
- Passage des infirmiers de nuit pour tous les patients
- Passage des infirmiers de nuit pour les patients à risque

Rappel !

Les horaires de visite sont les suivants :



De 14h00 à 18h00



Du lundi au dimanche, toute l'année

Que faire en cas d'incendie ?

Nos bâtiments et nos équipements répondent aux normes de sécurité incendie (portes coupe-feu, détecteurs de fumée, matériel d'extinction, rondes de sécurité...).

En cas de début d'incendie dans le service :

- Restez calme
- Alertez le personnel
- Restez dans votre chambre
- Fermez la porte et la fenêtre pour éviter la propagation des fumées
- Ne quittez pas le service seul
- Laissez agir le personnel du service et les équipes compétentes



VOTRE SÉJOUR

Animaux



Ils sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Aumônerie

Chaque malade peut recevoir la visite d'un représentant du culte ou des visiteurs de malades. Adressez-vous à l'accueil.

Confession catholique : par un prêtre ou des membres de l'équipe Pastorale de Santé de l'établissement,

Confession protestante : par l'aumônier de la Fondation,

Autres confessions : chaque patient peut s'adresser au ministère du culte de son choix (voir la liste affichée à l'accueil).

Bagagerie (Niveau 0)

Pour votre confort, au moment de votre arrivée ou de votre départ, notre établissement met gracieusement à votre disposition une bagagerie à l'accueil.

Bibliothèque (Niveau 0)

Un service de prêt, animé par l'association de bénévoles, est à votre disposition gratuitement. Vous pouvez vous rendre à la bibliothèque vous-même.

Les jours et horaires d'ouverture figurent sur le planning annuel des activités affiché sur les panneaux dans les couloirs.



Boissons et friandises (Niveau 0)

Des distributeurs automatiques sont à votre disposition à la cafétéria et dans la salle d'attente de la rééducation. À votre arrivée, un jeton pour une boisson vous est offert.

Bruit

Dans l'intérêt de tous, le silence dans les couloirs et dans le parc est de rigueur. Respectez le sommeil et le repos de vos voisins de chambre. Réduisez le son de vos appareils de radio et de télévision dès 21h00. Évitez les discussions bruyantes dans les chambres, les couloirs et le parc.

Cafétéria (Niveau 0)

Elle est ouverte en journée jusqu'à 22h30.



Coiffeur, podologue

Si vous souhaitez faire appel à ces professionnels, veuillez vous adresser au secrétariat médical (podologue) et à l'accueil (coiffeur).

Courrier

La levée a lieu du lundi au vendredi à 15h00. La boîte aux lettres se situe à l'accueil. Des timbres et cartes postales sont en vente au bureau de l'accueil.

La distribution du courrier est effectuée en chambre, du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

Développement durable



L'établissement s'est engagé dans une politique de développement durable et vous invite à en devenir acteur en limitant vos consommations (eau, électricité et chauffage) et en adoptant le tri sélectif (papier, plastique, verre, piles, bouchons plastique et lunettes) aux points de collecte mis en place.

Journal

L'Alsace est en vente à l'accueil, du lundi au samedi. Différentes revues sont disposées dans les lieux de convivialité.

Linge et effets personnels

Il vous appartient d'apporter et d'entretenir votre linge et vos affaires personnelles (nécessaire de toilette, serviettes, pyjamas, pantoufles, tenues sportives...).

Loisirs

Des après-midis récréatives d'animation ont lieu plusieurs fois par semaine. Vous êtes invités à y participer. Ces après-midis sont animés par des bénévoles regroupés au sein d'une association ayant conclu une convention avec l'établissement, ainsi que par le service animation de l'établissement.

Vous pouvez les contacter en vous adressant à l'accueil. Un planning mensuel des activités est affiché dans votre chambre.

Parc privé

L'accès est possible en permanence, la journée pour les patients.



Parking

Les patients sont priés de laisser leur véhicule sur le parking à l'entrée de l'établissement. L'utilisation du véhicule personnel des patients n'est pas autorisée pendant leur séjour. L'établissement n'est pas responsable des vols et des dégradations sur les parkings.

Règlement intérieur des patients

Il vous est remis le jour de votre arrivée. Il traduit concrètement les droits et obligations essentiels des personnes accueillies, conformément à « la charte du patient hospitalisé » (page 22). Ce règlement intérieur se veut au service du confort et de la sécurité de chacun.

Sécurité contre le vol

Chaque patient dispose d'un coffre-fort dans sa chambre où il peut déposer des objets ou valeurs. Si vous rencontrez des difficultés pour l'utilisation du coffre, n'hésitez pas à faire appel à l'équipe soignante. L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol des affaires laissées dans votre chambre, si celles-ci ne se trouvaient pas dans le coffre. Nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur. Le jour de votre départ, pensez à laisser la porte du coffre ouverte.



Tabac

Par mesure d'hygiène et de sécurité et conformément au décret du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement. Deux lieux spécifiques y sont dédiés : terrasse et coursive (la journée uniquement). La même règle s'applique à la cigarette électronique.

Télévision

L'établissement propose un large panel de chaînes. Toutes les chambres sont équipées d'une télévision. Les chambres doubles disposent de deux télévisions. L'acquisition payante d'un casque audio individuel est possible.

La télévision est accessible gratuitement jusqu'à 22h30 à la cafétéria.

Téléphone

Il permet de recevoir des appels et de communiquer avec l'extérieur : il faut chiffrer le « 0 » avant le numéro que l'on souhaite appeler. Un acompte est demandé à l'accueil lors de l'admission ou durant votre séjour si vous souhaitez passer un appel vers l'extérieur.

Tenue

Dans les lieux de rencontre, de circulation et dans le parc, les patients sont priés d'adopter une tenue correcte.

Terrasse (Niveau 1)

Elle est accessible en permanence.



Visites

Afin d'assurer le confort et le calme du malade, les visites sont limitées. Elles sont possibles de 14h00 à 18h00, toute l'année. Nous vous demandons de respecter strictement ces horaires. Pour toute dérogation, vous pouvez vous adresser au service infirmier.

Afin d'éviter toute fatigue et de ne pas gêner votre voisin, nous vous demandons de recevoir un maximum de deux personnes à la fois dans votre chambre.

Vidéosurveillance

Pour votre sécurité, l'établissement est équipé d'un système de vidéosurveillance. (Loi n°95-73 et décret n°96-926)

LE PLATEAU DE RÉÉDUCATION

Si votre séjour nécessite de la rééducation, sur prescription médicale, une équipe salariée de l'établissement est à votre service.

La kinésithérapie

Les séances peuvent se dérouler en chambre, sur le plateau de rééducation, en cabines individuelles, en groupe ou sur un parcours extérieur de marche spécialement conçu pour la rééducation. Le plateau intérieur est doté de nombreux appareillages et équipements qui complètent la prise en charge manuelle (exemples : cryothérapie, tapis de marche, arthromoteur, etc). Les séances sont programmées par l'équipe et notifiées dans votre carnet de rendez-vous. Les séances sont prioritaires sur les loisirs et les visites.



Une tenue adaptée est souhaitable. Nous vous conseillons de porter des vêtements amples et des chaussures de sport.

L'Activité Physique Adaptée (APA)

L'enseignant APA participe à la ré-autonomisation des patients et à la prévention des troubles liés au vieillissement, par essentiellement, des activités physiques adaptées collectives.

La diététique



Elle permet la mise en œuvre des régimes alimentaires sur prescription médicale et est garant de l'équilibre alimentaire et des besoins nutritionnels des patients. Ce service participe à l'élaboration des menus avec les cuisiniers mais assure aussi des actions de rééducation nutritionnelle individuelles ou en groupe (exemple : groupe d'éducation nutritionnelle diabétique). Il vous aide à organiser le retour à domicile au niveau de l'alimentation et peut vous remettre un guide personnalisé de conseils diététiques.

L'ergothérapie



Notre équipe assure le réapprentissage des différents gestes de la vie quotidienne en chambre ou dans des locaux dédiés. Elle organise des activités qui contribuent à entretenir la mémoire, l'orientation, la concentration mais aussi toutes les autres fonctions cognitives.

Elle donne des conseils d'aménagement des locaux, d'aides matérielles et humaines nécessaires aux patients pour recouvrir un maximum d'autonomie.

LES MÉDECINS ET LES SOIGNANTS

Service médical



L'établissement étant spécialisé en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), les médecins assurent les consultations et examens cliniques à l'admission, durant le séjour et lors de la sortie. Vous êtes sous la responsabilité d'un médecin. Il vous donne toutes les indications relatives à votre état de santé et établit les certificats médicaux nécessaires. Ses horaires de visites sont variables. Vous pouvez vous renseigner au secrétariat médical pour être reçu ainsi que votre famille et vos proches.

24h/24 un médecin d'astreinte est prêt à intervenir, disposant du matériel nécessaire à la réanimation. Un laboratoire de biologie médicale collabore avec l'établissement pour la réalisation des examens biologiques.

Si une hospitalisation est nécessaire et si vous êtes d'accord, vous êtes adressé(e) à votre service d'origine ou à la structure la plus adaptée à votre état. En cas de nécessité de consultation, d'avis spécialisé ou d'examen d'imagerie médicale, vous êtes adressé(e) aux différentes structures compétentes, avec votre accord.

Soins infirmiers



Une équipe d'infirmiers et d'aides-soignants est attentive à vos besoins tout au long de votre séjour.

Sous la responsabilité de l'équipe médicale et en complémentarité avec l'équipe de rééducation, elle assure les soins et veille avec professionnalisme à votre bien-être et à votre sécurité.

L'équipe soignante est à votre écoute et à celle de vos proches.

Pédicure

Nathalie ASTIER, praticienne libérale est consultable sur rendez-vous auprès du secrétariat médical. Les consultations restent toutefois à la charge des patients.

LES AUTRES PROFESSIONNELS

Pharmacie

Une pharmacie interne à l'établissement permet de délivrer 24h/24 les médicaments, les dispositifs médicaux et les pansements nécessaires à l'exécution des prescriptions médicales. Un service d'astreinte est en place, garantissant la continuité de vos traitements.

Service social

Le service social de Saint-Jean a pour mission de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes hospitalisées et leurs familles. Un assistant de service social peut vous recevoir sur rendez-vous. Merci de vous renseigner à l'accueil.

Le service social est à votre écoute et peut rechercher, avec vous, les réponses aux éventuelles difficultés liées à votre hospitalisation, mais aussi vous apporter l'aide nécessaire à la préparation de votre sortie, en collaboration avec l'équipe de soins.

Hôtellerie et lingerie

Le service hôtellerie assure et maintient la propreté de l'ensemble de l'établissement, dans un souci de qualité et d'efficacité. Le service lingerie assure la gestion et le suivi du linge (linge de lit et tenues professionnelles), dont l'entretien est effectué par une société extérieure.



Service Technique

L'établissement est doté d'une équipe technique chargée de son entretien au quotidien ainsi que des espaces verts.

Bien identifier nos professionnels

Vous reconnaissez facilement le personnel qui vous entoure, grâce à leur écusson nominatif de couleur :



Rose : Infirmiers, responsable infirmier, infirmier hygiéniste et directrice des soins



Bleu : Aides-soignants et brancardiers



Vert : Personnels hôtelier et lingerie, personnels de salle à manger et aides-cuisine



Blanc : Médecins, kinésithérapeutes, enseignant APA, diététicien, ergothérapeute, assistant de service social, secrétaires médicales et de l'accueil, cuisiniers, personnel du service technique

LA RESTAURATION



Les petits déjeuners sont servis en chambre à partir de 7h30. Les déjeuners sont servis sur assiette en salle à manger, en présence d'au moins un cuisinier. Sur décision médicale uniquement, les patients peuvent prendre leur repas en chambre. Les menus sont établis d'après un plan alimentaire garantissant un équilibre nutritionnel optimal et les denrées alimentaires sont soigneusement sélectionnées à l'achat pour satisfaire les critères de qualité et de développement durable (en référence à la nouvelle loi EGALIM). La cuisine, faite sur place, est de type traditionnel et en liaison chaude.

**Pour la continuité des soins,
merci de respecter les
horaires de service :**



Déjeuner : 12h15



Dîner : à partir de 18h00

Il est interdit de consommer des aliments ou des boissons apportés de l'extérieur.

Il en va de même pour la conservation de produits frais en chambre (fromage, yaourt, jus de fruits entamés...)



**Saint-Jean est
un établissement
sans alcool.**

Afin de répondre à la réglementation en matière de sécurité alimentaire, l'établissement a mis en place un plan de maîtrise sanitaire, pour garantir l'hygiène et le respect des normes en vigueur. La satisfaction des consommateurs est recherchée par le biais d'enquêtes ponctuelles. De même, vous pouvez apporter vos commentaires sur le questionnaire d'appréciation de séjour, qui vous est remis quelques jours avant votre sortie.

Toutes les remarques ou suggestions sont analysées lors des réunions du Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN) et nous nous efforçons de mettre en place des actions d'amélioration pour mieux répondre à vos attentes.

Les régimes alimentaires sont établis sur prescription médicale. Le service diététique se tient à votre disposition pour d'éventuelles adaptations de vos repas si votre état de santé l'exige. L'eau du robinet est potable et des cruches individuelles sont distribuées dans les chambres. De l'eau minérale est en vente à l'accueil.

L'équipe de restauration vous souhaite un bon appétit !

LES DROITS DES PATIENTS

Charte du patient hospitalisé (Circulaire de mars 2006)



La charte du patient hospitalisé rappelle les droits essentiels des patients accueillis dans les établissements de santé.

Vous la trouvez à la page 22 de ce livret.

Personne de confiance et personne à prévenir

Lors de toute hospitalisation, vous pouvez désigner par écrit une personne de confiance. Cette personne est consultée dans le cas où vous ne pourriez exprimer votre volonté et/ou recevoir l'information nécessaire. La personne de confiance peut vous accompagner dans toutes vos démarches et vous aider dans vos décisions si vous le souhaitez. La personne de confiance est révocable par le malade à tout moment.

Vous pouvez désigner une personne à prévenir, différente ou non de la personne de confiance.

Règles de confidentialité et secret médical

Toute personne prise en charge dans l'établissement a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations qui la concernent. Le secret médical n'empêche pas de donner des informations à la personne de confiance ou à la famille, afin de leur permettre d'apporter un soutien direct au patient. Toutefois, vous pouvez vous opposer à la communication de ces informations et le médecin devra se conformer à votre décision.

Pour les personnes décédées, des informations peuvent être délivrées aux ayants droit sauf opposition de la personne malade avant son décès et selon les conditions réglementaires. Votre présence dans l'établissement peut également, à votre demande, ne pas être divulguée.

Information et consentement du patient

L'information qui vous est donnée sur votre état de santé, sur les actes et traitements proposés, sur leurs bénéfices, sur leurs risques éventuels; doit être claire, accessible et loyale. Elle doit vous permettre de participer aux choix thérapeutiques qui vous concernent et de donner un consentement libre et éclairé sur les actes et traitements qui vous sont proposés.

Vous pouvez aussi choisir de ne pas être informé. Dans ce cas, vous devez prévenir le médecin qui vous suit afin que cette demande soit inscrite dans votre dossier.

Pour plus de renseignements, consultez le site : <http://sante.gouv.fr>

Sortie contre avis médical

Vous pouvez, à tout moment, quitter l'établissement, sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des risques éventuels encourus et à la condition de signer une décharge.

Accès au dossier médical



Un dossier médical est constitué pour chaque patient et comprend les informations recueillies lors des consultations externes ou des séjours hospitaliers. Les informations qu'il contient sont transmises au médecin responsable de l'information médicale par l'intermédiaire de votre praticien et protégées par le secret médical.

Ce dossier est conservé par l'établissement durant 20 ans, conformément à la réglementation relative aux archives publiques hospitalières. Si vous en souhaitez la communication, vous devez en faire la demande écrite auprès du directeur de l'établissement en justifiant de votre identité et en précisant le mode de consultation (sur place, seul ou avec un médecin de votre choix, ou par courrier). Dans les deux cas les copies des documents vous sont fournies à prix coûtant.



Loi informatique et liberté

Les données administratives et médicales relatives à votre séjour à Saint-Jean sont enregistrées dans des fichiers informatiques et font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la CNIL.

Vous pouvez avoir accès à ces informations et avez la possibilité de les faire modifier ou supprimer.

Refus de soins et d'actes thérapeutiques



Vous pouvez à tout moment refuser les soins et actes thérapeutiques qui vous sont proposés, sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des risques éventuels encourus et à la condition de signer une décharge.

Réclamation

Saint-Jean dispose d'une Commission Des Usagers (CDU) qui a pour mission de « veiller aux droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge ».



Tout usager de l'établissement a la possibilité, s'il le souhaite, d'être mis en relation avec un des représentants des usagers. La liste et les coordonnées des représentants des usagers siégeant dans l'établissement, figurent dans les annexes du présent livret.

Le patient hospitalisé peut exprimer ses observations sur les soins et l'accueil et dispose du droit de demander réparation d'un préjudice qu'il estimerait avoir subi.

Directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles sont consultées préalablement à la prise de décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.



Un formulaire spécifique est proposé par la secrétaire médicale lors de votre admission.

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients rappelle et renforce vos droits.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Le suivi des exigences liées à la sécurité sanitaire, à la qualité des soins, à la prise en charge globale et coordonnée de votre séjour, est assuré dans l'établissement par plusieurs instances pluridisciplinaires qui établissent chaque année un programme d'actions et d'évaluations, ainsi qu'un bilan d'activités.

La coordination administrative médicale est contrôlée par la CME (commission médicale d'établissement) qui gère les affaires médicales directement ou par l'intermédiaire de sous-commissions (comme la COMEDIMS ou le CLIN).

La commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles (COMEDIMS) évalue le bon usage des médicaments, des antibiotiques et des dispositifs médicaux.

Le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) veille à la prévention et à la surveillance des infections associées aux soins, notamment en diffusant ses recommandations relatives aux bonnes pratiques en hygiène.

Le comité de gestion et de prévention des risques (CGPR) coordonne le respect de la réglementation, des bonnes pratiques et la mise en place d'un système d'évaluation et de mesures correctives ou préventives. Il pilote et assure le maintien des vigilances sanitaires.

Le comité de liaison en alimentation et nutrition (CLAN) participe au contrôle et au maintien de la qualité dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation.

Politique qualité et amélioration continue

La politique de qualité et sécurité des soins repose sur une démarche continue d'amélioration de nos pratiques, qui sont évaluées régulièrement. Elle constitue l'une des priorités de l'établissement. Tous les établissements de santé français participent tous les ans au recueil des indicateurs liés à la prévention des infections associées aux soins, au recueil national d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins, et tous les 4 ans, à la démarche de certification. Vous trouverez les résultats officiels des indicateurs de lutte contre les infections nosocomiales, de la qualité de la prise en charge et de la dernière démarche de certification, affichés à l'accueil et en annexe dans le livret d'accueil. Ils sont également consultables sur le site : www.scopesante.fr

MESURES UNIVERSELLES D'HYGIÈNE

Technique de lavage des mains et d'utilisation du produit hydro-alcoolique



Paume contre paume



Paume contre dos



Doigts entrelacés



Paume et doigts



Pouces



Ongles



Poignets

Devenez acteur de votre prise en charge

Les mesures universelles d'hygiène se nomment « précautions standard » et doivent s'appliquer **en tout lieu par tous et pour tous** (agents-patients-visiteurs) afin de prévenir et maîtriser **le risque infectieux** au sein de l'établissement.

Les « précautions standard » sont basées sur le respect de la réalisation **d'une hygiène des mains** en incluant également le port d'une **tenue propre, le nettoyage des locaux, la gestion des déchets et du linge**.

Des précautions complémentaires peuvent être mises en place en cas d'infection ou pour protéger un patient .



Vous-même ainsi que vos proches êtes sollicités pour participer à cette lutte contre les infections associées aux soins tout simplement en réalisant une hygiène des mains régulièrement et en respectant les consignes disponibles, sur demande, à l'accueil.

Du produit hydro-alcoolique est à votre disposition en chambre et dans les divers locaux (plateau de kinésithérapie, salle à manger, cafétéria...).

Nous vous remercions pour votre collaboration.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Contrat d'engagement

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur conformément à l'article L 1110-5 du Code de la santé publique qui précise : «... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...»

Vous avez peur d'avoir mal...

Prévenir, traiter ou soulager votre douleur, c'est possible :

- **En prévenant** les douleurs provoquées par certains soins ou examens
- **En traitant ou soulageant** les douleurs aiguës, les douleurs après une intervention chirurgicale et les douleurs chroniques

Vous avez mal... Parlez-nous de votre douleur



Nous ne sommes pas tous égaux devant la douleur.
Elle est évaluée quotidiennement par les soignants.

Vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal

- En répondant à vos questions
- En vous expliquant les soins que nous allons vous délivrer et leur déroulement
- En utilisant le ou les moyens les mieux adaptés :
 - Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur
 - D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées : la prise en charge rééducative, la physiothérapie et l'écoute attentive

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Si nécessaire, vous pouvez consulter sur notre site internet, ou vous procurer à l'accueil de l'établissement, un exemplaire de la charte du patient hospitalisé en langue étrangère (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou portugais) ou régionale (alsacien). La charte en braille est également disponible à l'accueil de l'établissement.



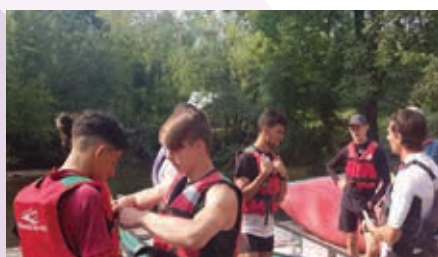
NOUS SOUTENIR

Notre Fondation et nos établissements

Nous soutenir, par un don, c'est permettre d'accélérer considérablement la réalisation de projets au service de nos patients, de nos résidents, de nos bénévoles et de tous les professionnels qui œuvrent dans nos établissements.

Parmi ces projets, l'achat de jeux de société adaptés pour les seniors, l'aménagement d'un véhicule pour les patients à mobilité réduite, le financement de camps de vacances pour des jeunes en difficultés, l'organisation d'événements ou d'actions de prévention, la préparation d'animations dans les EHPAD, l'acquisition de matériel médical et chirurgical.

Parce que vous aussi
vous pouvez contribuer
au mieux être de la
personne



Camps d'été à Illkirch-Graffenstaden



Soulève-malade à Ingwiller



Fauteuil de relaxation Saint-Jean

Notre Fondation s'engage à employer les dons perçus des particuliers et des entreprises en toute transparence et à respecter les souhaits des donateurs. Ainsi, vous pouvez préciser au moment de votre don, l'établissement ou l'action particulière que vous souhaitez soutenir.

1 Je souhaite contribuer aux actions de votre Fondation par un don ponctuel de :

☐ 50€ ☐ 100€ ☐ 250€ ☐ 500€ ☐ Autre :€

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre de **Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse**
ou par virement bancaire : **IBAN** : FR76 1470 7000 0110 2144 4931 911 **BIC-SWIFT** : CCBPFRPPMTZ

2 Je souhaite soutenir durablement les actions de votre Fondation par un don mensuel :

☐ 50€ ☐ 100€ ☐ 250€ ☐ 500€ ☐ Autre :€

- Je joins mon RIB à ce bulletin et j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever chaque 5 du mois la somme choisie. Je peux suspendre cet accord à tout moment.
- Accord de prélèvement automatique en faveur de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse, établissement privé à but non lucratif reconnu d'utilité publique. **Identifiant Créancier SEPA** : FR38047461919

J'ai également la possibilité de faire un don en ligne sur le site www.fondation-diaconat.fr

Je laisse mes coordonnées afin de recevoir mon reçu fiscal.

Si vous êtes un particulier, bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable annuel. Si vous êtes un professionnel, bénéficiez d'une réduction de 60%, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice au cours duquel le don a été fait.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Email :

Ville :

Téléphone :

Date et signature obligatoires :

Bulletin (et RIB le cas échéant) à retourner à l'adresse suivante :

Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse - Comptabilité - 14 Boulevard Roosevelt - 68100 MULHOUSE

LOCALISATION

et coordonnées

L'établissement se situe à l'entrée du village de Sentheim, se trouvant dans la vallée de Masevaux.

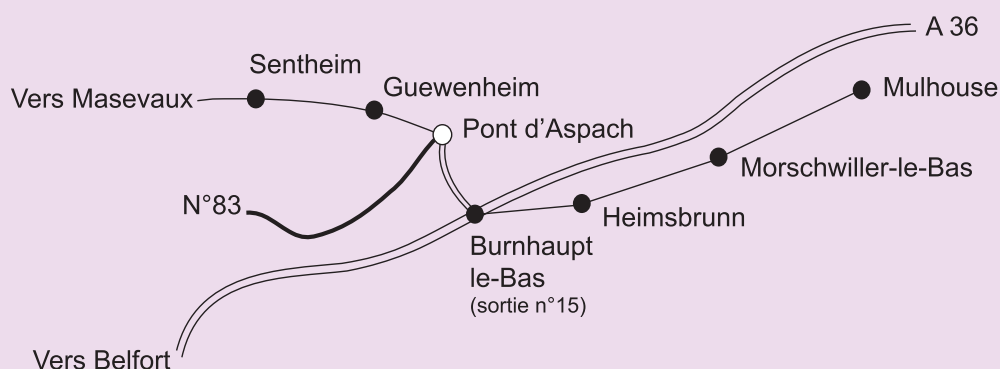
Comment y accéder ?



Gare SNCF de Mulhouse, puis cars réguliers en prenant la ligne Mulhouse-Sewen.



Prendre l'autoroute A36 « Mulhouse-Belfort », jusqu'à la sortie 15 « Masevaux-Belfort par route nationale », sortir au pont d'Aspach et prendre la direction Masevaux. Passer le village de Guewenheim avant d'arriver à l'entrée de Sentheim. L'établissement se situe à droite, juste après le panneau de signalisation du village.



**Pour tous renseignements complémentaires, merci
d'adresser votre courrier à :**

Monsieur le Directeur de Saint-Jean
Centre de Soins de Suite et de Réadaptation
1 Grand'Rue - 68780 SENTHEIM
accueil.stjean@diaconat-mulhouse.fr